



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2023

BUDGET PRIMITIF

2023

NOTE DE PRESENTATION

Le contexte général pèse de manière directe et décisive dans l'élaboration des budgets des collectivités locales.

C'est dans un environnement à la fois inédit et incertain que le budget 2023 a été élaboré. Après la crise sanitaire qui a impacté les équilibres budgétaires durant les trois dernières années, Saint-Mandé devra financer en 2023 la forte hausse des prix qui impactera la collectivité dans le renouvellement à venir de ses marchés publics et de ses achats courants :

- Pour la 1^{ère} fois depuis des décennies, la hausse des prix touche tous les secteurs : +5,9% en 2022 selon les derniers chiffres de l'INSEE avec des hausses de +15,1% pour l'énergie, de +12,1% pour les produits alimentaires et de +4,6% pour les produits manufacturés ;
- Selon les contrats signés du SIPPAREC et du SIGEIF pour 2023, les factures d'électricité et de gaz augmenteraient moins fortement qu'annoncé lors des orientations budgétaires de décembre dernier mais resteraient à un niveau très élevé : elles seront multipliées par 2 pour l'électricité et par 4,5 pour le gaz, représentant un coût supplémentaire de +1,6 M€ en 2023 pour les finances de la Ville ;
- Les taux d'intérêts remontent à un niveau de plus de 3%, là où ils étaient encore proches de zéro récemment pénalisant le financement des investissements.

Elle devra également financer les dépenses nouvelles liées au dégel du point d'indice intervenu en juillet 2022 qui pèsera sur une année pleine (+0,500 M€ de BP à BP) et ce sans compensation de l'Etat. Une nouvelle augmentation du point en 2023 paraît, par ailleurs, probable. Elle a été intégrée dans le budget primitif (+0,250 M€).

Le contexte restera, par ailleurs, profondément incertain et pénalisant tout au long de l'année 2023 avec plusieurs interrogations :

1) 1^{ère} interrogation : la durée et l'intensité de la crise économique et sociale avec ses incertitudes sur le niveau d'inflation à venir :

- La croissance mondiale tombera à 1,7 % en 2023, contre un taux de 3 % prévu il y a six mois, selon les dernières perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale. Compte tenu de la précarité de la situation économique, toute nouvelle évolution défavorable, comme une inflation plus élevée que prévu, une hausse brutale des taux d'intérêt pour la contenir, une résurgence de la pandémie de COVID-19 ou une escalade des tensions géopolitiques, pourrait faire entrer l'économie mondiale en récession. Ce serait la première fois en plus de 80 ans que deux récessions mondiales se produiraient au cours de la même décennie ;
- Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé le 15 décembre 2022 d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 50 points de base et prévoit, sur la base de la révision à la hausse significative des perspectives d'inflation, de continuer à les relever ;
- Avec le plein effet du choc externe, l'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué, et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,3 % en France selon la Banque de France qui n'exclut pas la possibilité d'une récession :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

- De son côté, le gouvernement table dans la loi de finances 2023 sur des prévisions de croissance de 1% (après 2,7% en 2022) et sur une inflation de 4,2% en 2023.

2) 2nd interrogation : les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités territoriales à venir sans aucun doute défavorables pour ces dernières avec une contribution financière plus importante notamment des communes à l'objectif de redressement des comptes publics :

- Les pactes de confiance retirés de la loi de finances pour 2023 pourraient être réintégrés dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 toujours en discussion au Parlement compte tenu des objectifs ambitieux de réduction des déficits publics et de la dette et de maîtrise des dépenses publiques de l'Etat ;
- Rappelons qu'à la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 956,8 Md€, en augmentation de 40,0 Md€, après +6,2 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en point de PIB, elle s'établit à 113,7 %. En 2022, le déficit public s'établirait à 5%, le déficit budgétaire serait de 171 milliards d'euros.

Au-delà du contexte général, la loi de finances et la revalorisation annuelle des bases fiscales impacteront également les grands équilibres des budgets 2023 des collectivités locales

Promulguée le 30 décembre 2022, la loi de finances pour 2023 comprend différentes mesures dont :

- La reconduction en 2023 du filet de sécurité. A l'instar de 2022, seules les collectivités les moins favorisées sont concernées (potentiel financier < au double de la moyenne des communes de même strate). En revanche, le dispositif est assoupli : le critère de perte d'épargne brute passe à 15% en 2023. Par ailleurs, pour les collectivités éligibles, la dotation versée par l'Etat correspondra à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie (compte 60612) et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement ;
- L'amortisseur d'électricité qui concerne les collectivités dont leur électricité est supérieure à 180 € / MWh. Au-delà de ce seuil, l'Etat prend en charge la moitié du surcoût jusqu'à un prix plafond fixé à 500 €/ MWh ;

Pour ces 2 dispositifs, le coût pour l'Etat est de 2,5 Md€.

- Le bouclier tarifaire qui s'applique aux collectivités de - de 10 agents et dont les recettes sont < à 2 M€ (hausse des tarifs d'énergie limitée à +15%);

La loi de finances 2023 prévoit par ailleurs :

- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ (+1,7%) : 200 M€ au titre de la DSR, 30 M€ pour l'intercommunalité et 90 M€ au titre de la DSU ; Elle reste déconnectée de la dynamique des dépenses de gestion ;
- La création du fonds vert doté de 2 Md€ de crédits, délégué aux Préfets dans le cadre des contractualisations, et d'une enveloppe de prêts verts d'1 Md€ gérée par la CDC;
- Et la suppression de la CVAE étalée sur 2 ans 2023-2024 (taux réduit de moitié en 2023 puis CVAE supprimée en 2024 pour les entreprises). Le coût pour l'Etat est de 12 Md€. Elle serait compensée par un fonds national d'attractivité économique des territoires alimenté par une fraction de la TVA.

Enfin, le plus gros changement concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une augmentation de +3,4% l'année dernière, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, qui ne relève plus du Parlement mais de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre, augmentera de +7,1% en 2023.

Elle reste insuffisante pour faire face à l'inflation généralisée actuelle et ses conséquences sur les dépenses de la collectivité.

Le projet de budget 2023 de Saint-Mandé s'élève à 70,202 M€ toutes sections confondues : 46,906 M€ en fonctionnement et 23,296 M€ en investissement. Il augmente de plus de 10% par rapport à l'année dernière et de près de 25% par rapport au 1^{er} budget de la mandature :

Politiques publiques	Projet BP 2023				Ecart / BP 2022	Evol en %	Ecart / BP 2020	Evol en %
	fonctionnement	investissement	total	% répartition				
opérations non ventilables	8 911 515	2 104 000	11 015 515	16%	996 555	9,9%	617 555	5,9%
services généraux	12 270 372	900 800	13 171 172	19%	1 880 174	16,7%	3 245 493	32,7%
sécurité et salubrité publique	2 297 783	756 130	3 053 913	4%	832 730	37,5%	1 062 409	53,3%
enseignement	4 468 696	734 200	5 202 896	7%	-562 867	-9,8%	-664 716	-11,3%
culture	2 937 068	377 575	3 314 643	5%	284 787	9,4%	-81 740	-2,4%
sports et jeunesse	4 109 181	964 700	5 073 881	7%	841 870	19,9%	41 601	0,8%
interventions sociales et santé	872 226	2 000	874 226	1%	-494 278	-36,1%	-736 178	-45,7%
famille	4 914 399	57 335	4 971 734	7%	370 908	8,1%	-285 260	-5,4%
logements	376 200	970 000	1 346 200	2%	-398 900	-22,9%	411 471	44,0%
aménagement et services urbains	5 369 006	16 299 000	21 668 006	31%	2 741 808	14,5%	10 068 224	86,8%
développement économique et commerces	380 004	130 000	510 004	1%	101 643	24,9%	219 704	75,7%
total général	46 906 450	23 295 740	70 202 190	100%	6 594 430	10,4%	13 898 563	24,7%

Il reprend les lignes directrices présentées en début de mandature et rappelées au dernier Conseil Municipal au cours des orientations budgétaires :

- Les taux d'imposition ne seront pas augmentés,
- La trajectoire d'épargne brute annuelle dégagée de la section de fonctionnement restera supérieure au remboursement au capital de de la dette,
- Le stock de dette en fin de mandat sera environ de 20 M€ et sa capacité de désendettement en dessous de 10 ans.

Nous détaillerons les grands équilibres et les principales actions du budget 2023 en fonctionnement (1) et en investissement (2).

1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Le budget de fonctionnement augmente de 3,8 M€ en 2023 représentant une hausse de 8,7%. Sur ces 3,8 M€ de recettes supplémentaires :

- 3,3 M€ seront affectés au budget de fonctionnement afin de financer la hausse de ses charges de structure et de ses dépenses de personnel,
- 0,5 M€ de crédits supplémentaires seront dégagés de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Malgré le contexte difficile qui pèse sur ses équilibres budgétaires, Saint-Mandé sera donc en capacité d'augmenter en 2023 sa capacité d'autofinancement (CAF).

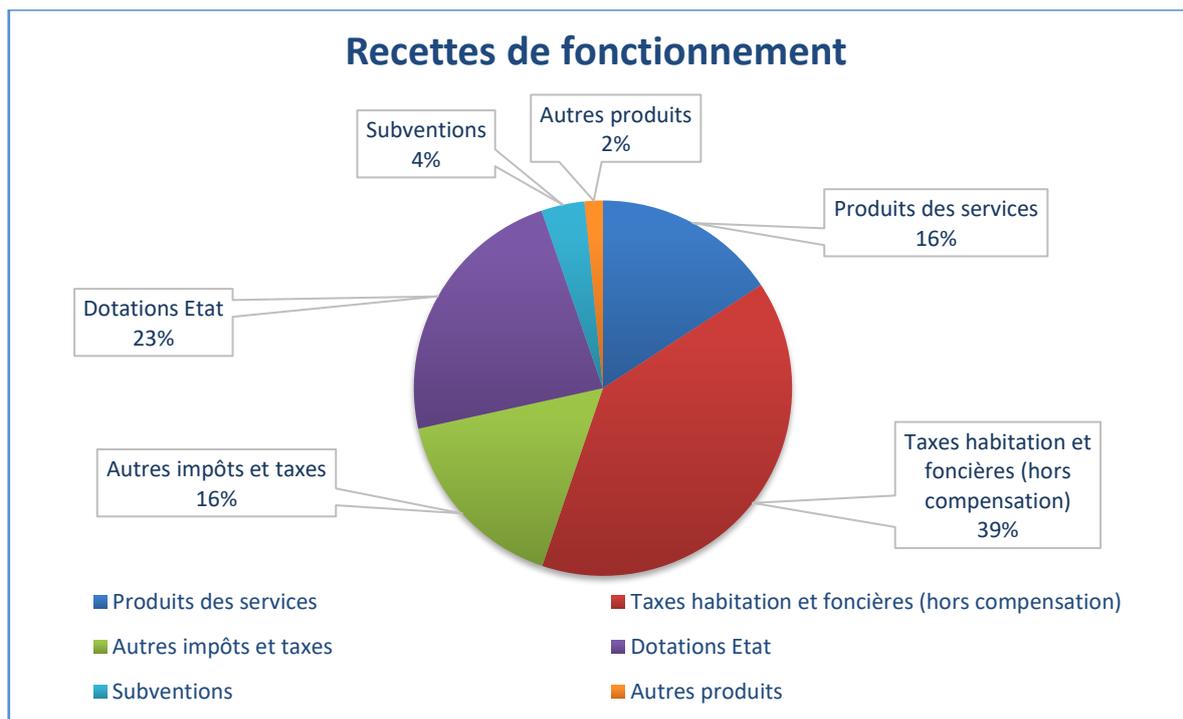
1.1) Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent principalement :

- Les produits d'exploitation dont les produits des services municipaux,
- Les ressources fiscales (impôts et taxes),
- Les dotations, subventions et participations dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions de fonctionnement perçues.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Projet de BP 2023
013	atténuations des charges	110 000	112 200	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	6 070 304	5 967 726	5 837 540	6 249 780	7 384 330
	écart bp n-1		-102 578	-130 186	412 240	1 134 550
	évol. bp n-1		-1,7%	-2,2%	7,1%	18,2%
	Produits des services	2 824 244	2 776 026	2 715 360	2 806 006	3 025 460
	Refacturation mise à disposition du personnel	985 000	984 500	839 120	857 074	915 600
	Refacturation charges indirectes	216 360	212 200	288 060	291 700	585 880
	Stationnement	1 449 700	1 450 000	1 450 000	1 450 000	1 500 000
	FPS	400 000	350 000	350 000	350 000	450 000
	Redevance occupation du domaine public ext.	195 000	195 000	195 000	495 000	800 000
	Redevance occupation du domaine public DSP Creche	0	0	0	0	107 390
73	Ressources fiscales (impôts et taxes) hors TEOM	30 433 864	31 199 545	31 099 935	33 009 150	35 470 035
	écart bp n-1		765 681	-99 610	1 909 215	2 460 885
	évol. bp n-1		2,5%	-0,3%	6,1%	7,5%
	TEOM	1 909 438	2 081 287	0	0	0
	Fiscalité ménages (TH + TF)	23 399 925	23 966 259	23 616 650	25 350 865	27 811 750
	<i>dont compensation Etat - suppression TH sur résidences principales</i>	0	0	8 417 420	8 318 950	9 300 275
	écart bp n-1		566 334	-349 609	1 734 215	2 460 885
	évol. bp n-1		2,4%	-1,5%	7,3%	9,7%
	Attribution de compensation	4 443 939	4 443 286	4 443 285	4 443 285	4 443 285
	DSC	0	0	74 727	0	0
	Taxe consommation finale électricité	390 000	390 000	390 000	365 000	365 000
	Droits de mutation	2 200 000	2 400 000	2 600 000	2 800 000	2 800 000
	Taxe de séjour	0	0	50 000	50 000	50 000
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 583 903	3 516 667	3 629 780	3 199 045	3 319 625
	écart bp n-1		-67 236	113 113	-430 735	120 580
	évol. bp n-1		-1,9%	3,2%	-11,9%	3,8%
	DGF	1 910 000	1 853 609	1 780 000	1 650 000	1 580 000
	écart bp n-1		-56 391	-73 609	-130 000	-70 000
	évol. bp n-1		-3,0%	-4,0%	-7,3%	-4,2%
	Autres dotations Etat (compensation financière)	369 200	369 200	461 850	27 080	42 000
	DGD	8 445	25 000	25 000	25 000	0
	FCTVA	0	0	75 000	93 600	50 000
	Subventions et participations perçues	1 267 598	1 240 198	1 263 670	1 379 105	1 619 115
	Autres participations	28 660	28 660	24 260	24 260	28 510
75	Autres produits de gestion courante	373 076	395 876	371 275	375 105	418 245
	Revenus des immeubles	311 900	334 700	337 375	341 205	384 345
	Redevances versées par les concessionnaires	61 176	61 176	33 900	33 900	33 900
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		40 571 147	41 192 014	41 088 530	42 983 080	46 742 235
76	Produits financiers	120 919	120 919	120 920	120 920	118 215
77	Produits exceptionnels	45 375	45 375	45 500	46 000	46 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 737 441	41 358 309	41 254 950	43 150 000	46 906 450
	écart bp n-1		620 867	-103 359	1 895 050	3 756 450
	évol. bp n-1		1,5%	-0,2%	4,6%	8,7%

La répartition des recettes de fonctionnement confirme cette année encore le recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales : après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le poids des impôts directs locaux ne représentent plus que 39% des recettes de la collectivité en 2023 comme en 2022 contre 60% en 2020.



1.1.1) Les produits d'exploitation (dont les produits des services) : 7,384 M€ au BP 2023 contre 6,250 M€ au BP 2022 soit une hausse de +1,135 M€

L'augmentation porte principalement sur la refacturation des dépenses de personnel et des charges indirectes (+0,350 M€) en application des conventions et contrats revus en 2022 (convention de refacturation au CCAS, SSIAD et CSI, convention de refacturation Cresco avec l'EPT Paris-Est Marne&Bois, contrat de délégation de service public des marchés alimentaires avec Dadoun et des crèches).

Les droits de voirie et du domaine public augmentent selon les prévisions de +0,350 M€ avec l'application de la grille tarifaire d'occupation du domaine public votée en 2021.

Les recettes de stationnement augmentent de 0,050 M€ en application de la nouvelle tarification proposée à compter du 1^{er} mai 2023. Les recettes liées au forfait post stationnement (FPS) augmentent de 0,100 M€. Elles sont ajustées au regard des hausses constatées en 2022.

Les autres produits des services augmenteront selon les estimations inscrites au BP 2023 de près de 0,200 M€ avec, d'une part, l'application plus adaptée de nouvelles grilles tarifaires pour la restauration collective et les activités périscolaires et, d'autre part, l'actualisation des tarifs existants en application du taux directeur retenu au dernier Conseil municipal à hauteur de 3,1% pour l'ensemble des autres services.

1.1.2) Les ressources fiscales : 35,470 M€ au BP 2023 contre 33,009 M€ au BP 2022 soit une hausse de +2,461 M€

La fiscalité directe des ménages 27,812 M€ (soit +2,461 M€ par rapport au BP 2023)

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition s'élève à +7,1% en 2023

En application du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui depuis 2018 s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition sera de 7,1% en 2023.

La Municipalité fait le choix de maintenir ses taux d'imposition en 2023

Concernant la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 a, pour mémoire, voté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale. Elle sera effective pour l'ensemble des contribuables en 2023. Seule la TH sur les résidences non principales est maintenue pour les collectivités locales.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé, à la hausse par exemple, par les collectivités locales. Cela ne sera pas le cas à Saint-Mandé.

Le vote des taux porte donc en 2023 sur les 2 taxes foncières, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,55% comprenant, depuis 2021 suite à la réforme fiscale, la part communale au taux de 18,80% et celle du Département au taux de 13,75% en vigueur avant la réforme ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 10,90% ;
- Taxe d'habitation sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 22,93%.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2022, le taux de majoration du taux de la TH sur les résidences secondaires est de 60% en 2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le produit fiscal de la TH et des TF est estimé à 18,511 M€ dans le budget 2023 auquel s'ajoute la compensation financière versée par l'Etat au titre de la suppression de la TH sur les résidences principales (9,300 M€).

Impôts locaux TH + TF	2019	2020	2021	2022	2023		
	produit fiscal	produit fiscal	produit fiscal	produit fiscal définitif	base d'imposition prévisionnelle	taux	2023 (+7,1%)
1 - Taxe habitation (TH) résidences principales - THP	13 924 396	13 734 148					
2 - Taxe habitation (TH) résidences non principale - THE + THS	1 025 799	901 970	828 773	827 452	3 864 810	22,93%	886 200
évol. N-1		-12,1%	-8,1%	-0,2%			7,1%
3 - Taxe habitation (TH) majoration résidences secondaires - THS (+60%)	168 432	178 321	158 893	158 446	3 451 980	13,76%	474 920
évol. N-1		5,9%	-10,9%	-0,3%			199,7%
4 - Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	8 602 541	8 749 997	15 475 357	16 008 843	52 674 255	32,55%	17 145 470
évol. N-1		1,7%		3,4%			7,1%
5 - Taxe foncière propriétés non bâties - TFPNB	7 697	7 790	8 413	4 561	44 815	10,90%	4 885
6 - Compensation fiscale	384 629	415 568	8 417 418	8 684 198			9 300 275
Compensation TH personnes de condition modeste (tx retenu 1991)	384 629	415 568	0	0			0
Coefficient correcteur - Compensation TH résidences principales THP	0	0	8 417 418	8 684 198			9 300 275
total produit fiscal TH + TF	24 113 494	23 987 793	24 888 855	25 683 500			27 811 750
écart n-1		-125 701	901 062	794 645			2 128 251
évol. n-1		-0,5%	3,8%	3,2%			8,3%

Les autres impôts et taxes 7,658 M€ (+0,175 M€)

Elles comprennent notamment les droits de mutation et la taxe de séjour qui sont estimés respectivement à 2,8 M€ et à 0,050 M€ en 2023. Concernant les droits de mutation, cela représenterait une baisse de 0,200 M€ par rapport au montant encaissé en 2022 (3 M€) anticipant, par mesure de prudence, un ralentissement du marché immobilier compte tenu de la remontée des taux d'intérêts constatée cette année qui pourrait se poursuivre en 2023.

La taxe de consommation finale d'électricité est estimée à 0,365 M€ en 2023.

Enfin, les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris seront stables à 4,443 M€ suite au transfert de compétence et de fiscalité de la CVAE à la suite de la création de l'établissement.

1.1.3) Les dotations, subventions et participations : 3,320 M€ au BP 2023 contre 3,199 M€ au BP 2022 soit une augmentation de + 0,121 M€

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) -0,090 M€

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales ne subissent plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics. Cependant, le montant de la DGF est impacté par un écrêtement, appliqué aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen, qui finance la hausse des enveloppes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine) décidée par l'Etat.

C'est le cas en 2023. La DGF augmente globalement de 320 M€ pour les collectivités locales représentant une augmentation de +1,7% : 200 M€ au titre de la DSR, 30 M€ pour l'intercommunalité et 90 M€ au titre de la DSU. 95% des collectivités verront leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023 selon les calculs de Bercy. Cela ne sera pas le cas pour Saint-Mandé qui verra sa DGF écrêtée à hauteur de 90 000 € environ.

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation (AC) de la Métropole du Grand Paris. Pour 2023, la DGF est évaluée à 1,580 M€. Depuis le début du mandat, Saint-Mandé aura perdu 0,350 M€.

Evolution DGF	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 930 843	1 850 236	1 738 078	1 669 649	1 580 000
Part DGF intégrée dans l'AC Métropole du Grand Paris	1 823 434	1 823 434	1 823 434	1 823 434	1 823 434
Total	3 754 277	3 673 670	3 561 512	3 493 083	3 403 434
Ecart n-1		-80 607	-112 158	-68 429	-89 649
Evol. n-1		-2,1%	-3,1%	-1,9%	-2,6%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat

Avec la réforme de la TH, les allocations compensatrices versées par l'Etat ont été intégrées depuis 2021 dans le calcul des impôts locaux.

Compte tenu des mécanismes de compensation financière retenus par l'Etat, les allocations compensatrices s'élèveraient à 42 012 € en 2023. Pour le calcul des allocations de compensation de la TF, l'Etat applique le taux voté en 1991 (17,016%) auquel s'ajoute un coefficient de minoration de 0,069. La compensation n'est pas intégrale. Sans ces éléments, les allocations compensatrices s'élèveraient à plus de 400 000 € pour Saint-Mandé.

Evolution des allocations compensatrices	2019	2020	2021	2022	2023		
					Base de calcul	coefficient correcteur	Montant
Compensation TH personnes de condition modeste (tx 1991)	384 629	415 568					
Compensation TF personnes de condition modeste (tx 1991=17,016%)	2 851	3 021	4 493	4 830	411 863	0,0119	4 885
Compensation TF exonération longue durée (tx 32,55%)	9 323	11 077	9 708	16 844	1 074 731	0,0227	24 382
Compensation TF abattement 50% base imposition locaux industriels (tx 32,55%)			12 251	12 745	39 156		12 745
total Allocations compensatrices TF	396 803	429 665	26 452	34 419			42 012

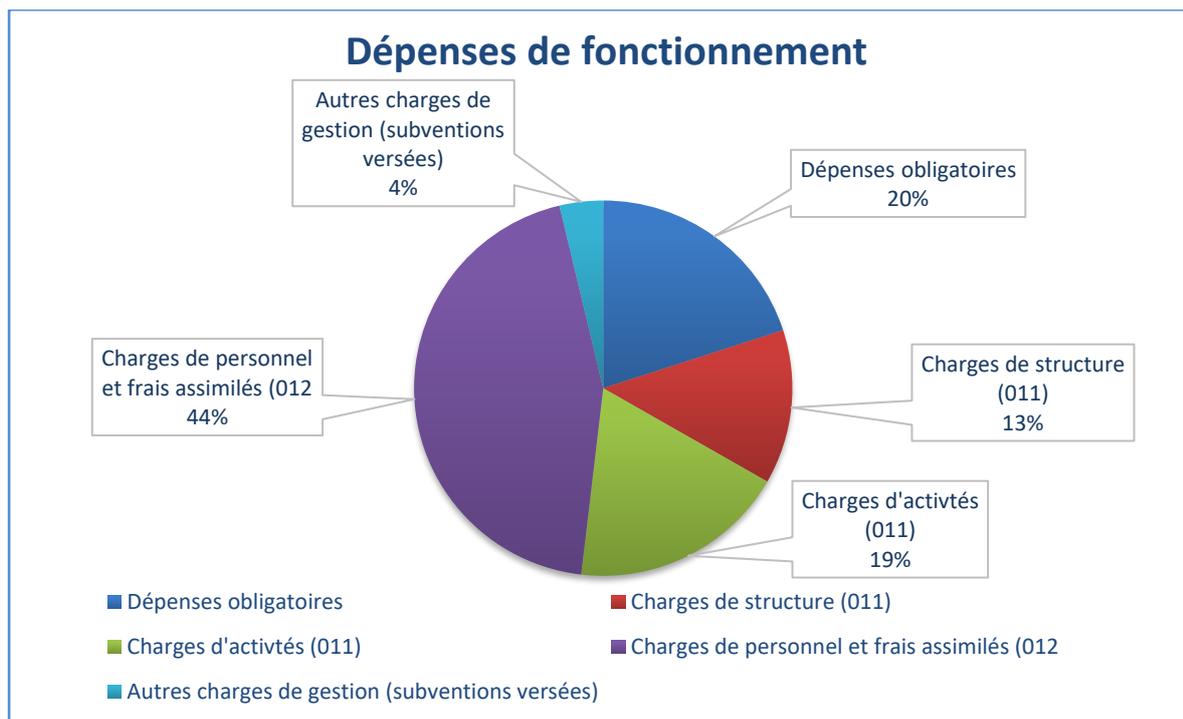
Les subventions et autres dotations : 1,620 M€ en 2023 contre 1,380 M€ en 2022 soit une augmentation de +0,240 M€

L'augmentation des subventions et autres dotations est liée principalement aux subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales en direction de la politique de la petite enfance d'une part, avec l'ouverture de la nouvelle crèche municipale du Petit Parc et l'augmentation des places en crèches proposées par Saint-Mandé (1,151 M€), et des activités scolaires et périscolaires (0,450 M€) d'autre part.

1.2) Les dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent en 2023 de plus de 3,3 M€ par rapport au BP 2022 : les dépenses obligatoires baissent de 0,090 M€ ; à l'inverse, les autres dépenses de gestion regroupant les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011) et les subventions versées aux associations et autres organismes privés (65) augmentent de plus de 3,4 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Projet de BP 2023
014	Atténuations de produits hors TEOM	4 689 431	4 809 816	5 544 820	5 414 850	5 164 850
	écart bp n-1		120 385	735 004	-129 970	-250 000
	évol. bp n-1		2,6%	15,3%	-2,3%	-4,6%
	TEOM	1 635 000	1 670 000	0	0	0
	FPIC	900 000	900 000	900 000	910 000	900 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 816	3 754 816	3 754 820	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	34 615	155 000	890 000	250 000	10 000
	Prélèvement fiscalité amendes de police	0	0	0	500 000	500 000
65	Autres charges de gestion courante	1 145 436	1 375 285	1 459 915	1 595 170	1 595 905
	écart bp n-1		229 849	84 630	135 255	735
	évol. bp n-1		20,1%	6,2%	9,3%	0,0%
	Indemnités élus + frais assimilés	251 000	256 020	277 600	283 300	278 515
	Contributions obligatoires écoles	241 151	365 880	360 115	362 770	374 015
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	90 000	200 000	300 000	350 000	375 000
	Service d'incendie	470 000	470 000	470 000	543 000	556 575
	Autres charges de gestion	93 285	83 385	52 200	56 100	51 800
66	Charges d'intérêts dette	663 611	611 250	575 000	450 000	505 000
	écart bp n-1		-52 361	-36 250	-125 000	55 000
	évol. bp n-1		-7,9%	-5,9%	-21,7%	12,2%
66	ICNE	-38 551	-24 500	-100 000	-11 765	51 105
66	Autres charges financières	0	0	0	0	5 000
67	Charges exceptionnelles	1 204 455	1 303 507	1 232 250	1 207 250	1 243 800
	Subventions versées aux concessionnaires	1 054 000	1 157 761	1 090 000	1 090 000	1 145 000
	Titres annulés	80 414	80 414	77 500	52 500	27 500
	Autres charges exceptionnelles	70 041	65 332	64 750	64 750	71 300
68	Dotations aux provisions	0	0	50 000	50 000	50 000
022	Dépenses imprévues	0	0	100 000	100 000	100 000
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES		7 664 382	8 075 358	8 861 985	8 805 505	8 715 660
	écart bp n-1		410 976	786 628	-56 480	-89 845
	évol. bp n-1		5,4%	9,7%	-0,6%	-1,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 300 000	17 900 000	17 900 000	18 100 000	19 351 725
	écart bp n-1		-400 000	0	200 000	1 251 725
	évol. bp n-1		-2,2%	0,0%	1,1%	6,9%
011	Charges à caractère général	10 401 992	10 537 220	11 142 105	11 796 033	13 879 015
	Charges de structure	3 919 603	3 943 445	3 916 640	3 909 520	5 789 173
	écart bp n-1		23 842	-26 805	-7 120	1 879 653
	évol. bp n-1		0,6%	-0,7%	-0,2%	48,1%
	Charges d'activités	6 482 389	6 593 775	7 225 465	7 886 513	8 089 842
	écart bp n-1		111 386	631 690	661 048	203 329
	évol. bp n-1		1,7%	9,6%	9,1%	2,6%
65	Autres charges de gestion courante	1 525 164	1 562 184	1 570 860	1 584 787	1 624 490
	Droit utilisation informatique en nuages	0	0	0	0	119 550
	Subventions versées CCAS	858 167	900 000	900 000	900 000	834 445
	Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	60 000	60 000	90 000	90 000	90 000
	Subventions versées associations et autres org. privés	537 997	533 184	515 860	524 787	520 495
	AMGED	69 000	69 000	65 000	70 000	60 000
TOTAL DEPENSES DE GESTION		30 227 156	29 999 404	30 612 965	31 480 820	34 855 230
	écart bp n-1		-227 752	613 561	867 855	3 374 410
	évol. bp n-1		-0,8%	2,0%	2,8%	10,7%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS CAF		37 891 538	38 074 762	39 474 950	40 286 325	43 570 890
	écart bp n-1		183 224	1 400 188	811 375	3 284 565
	évol. bp n-1		0,5%	3,7%	2,1%	8,2%



1.2.1) Les dépenses obligatoires : 8,716 M€ au BP 2023 contre 8,806 M€ au BP 2022 soit, - 0,090 M€

Les dépenses obligatoires seront en baisse de 0,090 M€ par rapport au BP 2022 grâce à l'action de l'équipe municipale :

- L'augmentation des intérêts de la dette sera contenue à +0,055 M€ en 2023 en application du plan d'endettement prévu sur la durée de la mandature ;
- Le prélèvement SRU sera également en forte diminution en 2023 grâce au financement des surcharges foncières menées antérieurement conformément au plan d'actions programmé : le montant brut du prélèvement après majoration s'élève à 0,925 M€ ; avec le financement des surcharges foncières, le prélèvement SRU définitif passerait de 0,810 M€ en 2021 et de 0,240 M€ en 2022 à 0,010 M€ en 2023.

Plus globalement, les prélèvements sur les recettes fiscales comprenant, outre le prélèvement SRU, le FPIC, le FNGIR et le prélèvement sur les amendes de police pour financer les transports franciliens, s'élèveraient à 5,165 M€ en 2023.

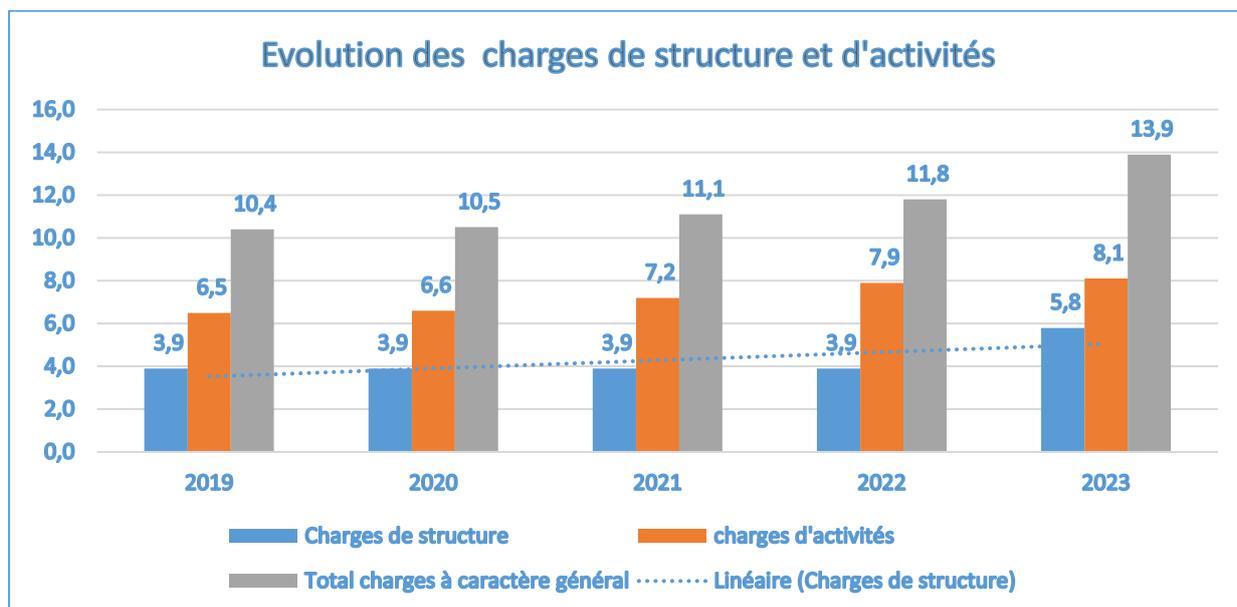
Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé à l'EPT Paris Est Marne&Bois pourrait s'élever à 0,375 M€ en 2023. La contribution au SDIS confrontée aux mêmes difficultés que les collectivités locales pourrait également augmenter (0,557 M€ en 2023 contre 0,543 M€ en 2022).

Enfin, il est proposé d'inscrire des provisions pour risques et charges (0,050 M€) et des crédits pour dépenses imprévues (0,100 M€). La révision des prix des marchés en cours d'exécution demandée par les entreprises confrontées à de fortes tensions inflationnistes pourrait entraîner le versement d'indemnités conséquentes pour Saint-Mandé.

1.2.2) Les autres dépenses de gestion : 34,855 M€ au BP 2023 contre 31,482 M€ au BP 2022 (+ 3,374 M€)

En 2023, les dépenses de gestion des services s'élèveront à 34,855 M€ en hausse de 3,375 M€ par rapport à au BP 2022.

1) Les charges à caractère général s'élèveront à 13,978 M€ en 2023 avec une forte hausse des charges de structure.



Le coût de la facture énergétique sera élevé en 2023 : elle sera multipliée par 2 pour l'électricité et par 4,5 pour le gaz.

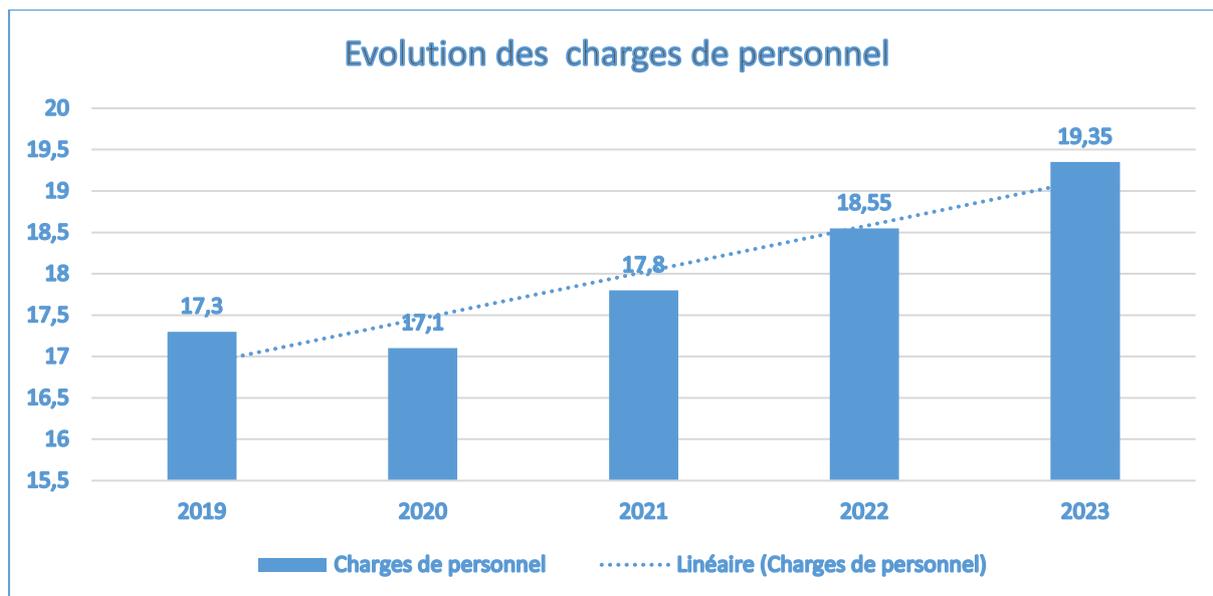
Les charges de structure s'élèveraient à 5,8 M€ en 2023 en hausse d'1,9 M€ soit +48,1% par rapport au BP 2022 et d'1,8 M€ soit +46,7% par rapport au CA prévisionnel 2022, représentant un poids plus important dans le budget de la collectivité.

Charges de structure	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 prév	BP 2023
60611 eau	422 935	445 485	357 230	426 210	346 754	332 910	296 552	285 690
60612 électricité/gaz	698 500	869 600	651 257	848 700	790 804	772 100	751 748	2 370 215
61521 entretien espaces extérieurs	309 210	250 000	378 023	300 000	321 334	400 000	432 582	450 000
615221 entretien bâtiments	112 207	115 314	95 159	110 050	76 955	85 650	99 788	77 450
615231 entretien voirie	304 478	400 000	412 283	400 000	251 202	440 000	397 810	300 000
61558 entretien autres biens mobiliers	25 883	46 656	46 199	53 800	22 357	44 900	59 639	81 620
6156 maintenance (bâtiments / DSI)	296 641	373 575	387 908	462 150	433 637	425 000	465 584	551 015
6161 assurances bâtiments	82 773	87 525	67 251	88 560	76 719	76 500	71 298	80 000
6132 locations immobilières	78 467	101 228	99 777	102 300	101 393	141 300	190 189	370 649
614 charges locatives	60 326	66 000	65 934	77 990	70 369	80 330	74 427	84 284
6262 frais de télécommunication	139 322	135 800	168 853	135 800	142 520	140 800	132 767	133 200
6283 frais de nettoyage	644 832	732 362	751 630	682 730	771 552	756 980	785 328	790 000
63512 taxes foncières	57 170	90 750	79 526	80 000	72 774	80 000	88 948	95 000
63513 autres impôts locaux	1 051	3 100	1 728	3 000	0	3 000	0	5 000
6358 autres droits	30 000	30 000	0	30 000	14 710	30 000	0	15 000
61551 entretien matériels roulants	59 647	55 000	28 853	55 000	48 020	50 000	39 405	50 000
60622 carburants	73 064	75 000	67 417	60 300	54 433	50 000	58 973	50 000
6355 taxes et impôts sur véhicules	0	50	0	50	0	50	0	50
Total Charges de structure	3 396 506	3 877 445	3 659 028	3 916 640	3 595 533	3 909 520	3 945 037	5 789 173
écart n-1			262 521	39 195	-63 495	-7 120	349 504	1 879 653
évol. n-1			7,7%	1,0%	-1,7%	-0,2%	9,7%	48,1%

Les charges d'activités passent de 7,886 M€ en 2022 à 8,090 M€ en 2023 (+0,203 M€) :

Charges d'activités	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 prév	BP 2023
6042 achats de prestation	3 478 757	3 988 799	2 898 630	4 047 735	3 724 713	4 448 137	4 241 552	4 610 513
60618 fournitures non stockable	111 323	70 000	71 026	72 000	79 822	80 000	73 919	80 000
60623 alimentation	13 278	19 975	12 929	20 600	16 565	26 455	24 477	19 410
60628 autres fournitures non stockées	101 838	118 160	182 038	123 055	91 573	112 070	111 903	86 754
60631 fournitures d'entretien	47 952	91 698	37 020	62 629	52 237	67 943	42 949	65 116
60632 fournitures petits équipements	71 364	169 146	76 688	81 598	63 602	69 570	72 197	74 046
60633 fournitures de voirie	63 880	75 000	62 561	75 000	53 389	50 000	21 949	25 000
60636 vêtements de travail	6 513	98 363	73 383	107 900	45 143	81 000	59 093	80 500
6064 fournitures administratives	59 182	90 890	100 088	86 935	104 107	87 935	113 524	75 600
6065 livres disques cassettes	58 140	58 055	63 708	58 055	67 236	86 855	86 469	71 660
6067 fournitures scolaires	66 029	64 374	62 700	67 182	65 397	63 034	60 629	55 107
6068 autres matières et fournitures	87 329	124 642	349 895	307 150	210 226	192 550	176 039	180 220
6078 autres marchandises	1 800	1 950	0	1 500	0	1 000	0	0
611 Prestation de serv. (dont propreté)	92 802	72 000	58 186	374 000	320 964	912 500	872 574	927 000
6135 locations mobilières	295 476	299 671	333 273	333 885	279 943	213 157	207 970	234 500
617 études	35 549	102 230	69 729	104 500	89 617	80 000	98 809	52 200
6182 documentation	28 733	30 214	27 568	28 900	25 032	26 990	28 631	28 855
6184 formation	89 013	164 408	44 160	90 000	22 710	90 000	102 512	113 224
6188 autres frais divers	20 762	41 850	34 840	45 100	21 286	24 100	24 490	25 345
6226 honoraires	147 368	182 002	93 437	130 300	140 782	135 700	163 983	116 000
6227 frais actes et contentieux	0	10 000	5 462	10 000	2 373	10 000	0	10 000
6228 divers	2 282	8 700	3 718	0	0	0	0	0
6231 annonces et insertions	27 701	38 501	24 108	39 000	35 678	37 000	57 876	57 000
6232 fêtes et cérémonies	366 527	282 476	250 857	444 310	285 724	455 812	351 126	455 397
6236 catalogues et imprimés	70 372	137 900	297 026	243 400	248 840	287 900	290 257	299 000
6237 publications	109 957	22 500	12 436	20 000	0	13 000	11 742	13 000
6238 divers	0	0	3 133	0	0	500	0	0
6247 transports collectifs	52 506	68 810	16 209	60 610	49 170	58 500	49 889	86 270
6251 voyages et déplacements	9 516	8 551	9 557	10 000	9 320	10 000	6 971	10 000
6255 frais de déménagement	0	0	0	0	0	0	27 817	64 000
6256 frais de mission	2 436	2 565	768	2 000	283	2 000	1 325	3 000
6257 frais de réception	0	0	0	0	416	0	76	0
6261 frais d'affranchissement	94 419	120 000	54 052	90 000	90 000	75 000	38 306	65 000
627 services bancaires	4 014	6 350	5 294	6 300	1 373	6 400	5 863	1 300
6281 concours divers	41 198	43 095	43 913	43 871	36 935	37 855	34 692	35 025
62875 versement aux communes EPT	0	0	0	0	49 224	0	65 523	0
62878 versement autres org. QPARK	0	0	2 490	0	24 634	0	54 319	20 000
6288 autres services extérieurs	4 442	4 000	63 384	1 500	0	0	16 450	3 000
637 impôts et taxes	24 041	42 850	25 988	36 450	28 036	43 550	48 029	46 800
Charges d'activités	5 686 499	6 659 725	5 470 254	7 225 465	6 336 349	7 886 513	7 643 931	8 089 842
écart n-1			-216 245	565 740	866 095	661 048	1 307 581	203 329
évol. n-1			-3,8%	8,5%	15,8%	9,1%	20,6%	2,6%

2) Les charges de personnel, estimées à 19,352 M€ en 2023 (+1,252 M€ soit +6,9% par rapport au BP 2022 et +0,802 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2022)



Pour 2023, les différentes mesures concernant la politique salariale dans la fonction publique annoncée par le gouvernement impacteront fortement le budget de la collectivité :

- L'application en année pleine de l'augmentation du point d'indice décidée le 1^{er} juillet dernier (+0,250 M€),
- Une nouvelle augmentation du point d'indice envisagée au regard du taux d'inflation (+0,250 M€),
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) reconduite pour 2023,
- La réforme de l'allocation chômage qui a été reportée,
- L'extension du forfait mobilités.

D'autres mesures décidées par Saint-Mandé impacteront également la masse salariale :

- Le coût en année pleine des recrutements réalisés en 2022 notamment au sein de la Police Municipale,
- La mise en place des lignes directrices de gestion et leur impact sur le GVT,
- La généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de mise en stage et contractualisation des agents,
- La poursuite des recrutements sur les postes à fort tension sur le marché du travail.

3) et les autres charges de gestion courante pour 1,625 M€ qui intègrent notamment les subventions versées au CCAS et aux associations et autres organismes privés.

Avec 0,520 M€ de crédits ouverts, le soutien à la vie associative et aux autres organismes sera maintenu en 2023. Concernant le CCAS, après le transfert des activités liées aux seniors prises en charge dorénavant par la Ville, la subvention versée au CCAS passe de 0,900 M€ à 0,834 M€.

L'ensemble de ces dépenses financeront les actions habituelles et les mesures nouvelles proposées par les différents services de la Ville conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les priorités seront donc données comme l'année dernière au cadre de vie, à la sécurité et à la redynamisation du centre-ville et des commerces

La propreté urbaine et cadre de vie, l'urbanisme, l'habitat et le développement durable

- Mission de propreté urbaine déléguée à notre prestataire sur la partie Sud de la Ville (0,800 M€) ;
- Amélioration de l'entretien quotidien des espaces extérieurs et des voiries avec l'entretien des espaces verts, élagages, enlèvement des graffitis (0,975 M€). Les budgets restent globalement stables. Ils comprennent également les opérations de dératissage, les consommations et abonnement d'eau pour l'arrosage, les diverses plantations et aménagement d'espaces verts, l'entretien et la location de machines de propreté, les consommables et les fournitures ainsi que l'entretien des jeux extérieurs dans les écoles, les crèches et dans le jardin Alexandra David-Neel ;
- Fonctionnement, maintenance, entretien et mise aux normes de l'éclairage public, des feux tricolores et des réseaux divers (0,450 M€). Le changement de prestataire a permis de faire des économies d'échelle en regroupant de nombreuses prestations qui faisaient jusqu'alors l'objet de marchés distincts ;
- Travaux de réparation de voirie, de signalisation horizontale et verticale, réparation suite à accidents, vandalisme (0,134 M€) ;
- Les frais de fonctionnement du garage (carburants, assurance et entretien) pour 0,157 M€ ;
- Recettes de droits de voirie et facturations de travaux d'office pour 0,800 M€ ;
- Soutien au projet de recyclerie de l'association Tou's'Ressource en partenariat avec différents organismes publics : il s'agit de soutenir la création à Saint-Mandé d'un lieu de collecte, de tri, de réparation et de valorisation et de vente de divers produits (textile, livres, petits matériels et mobiliers) ;
- Développer l'information autour de la Transition Ecologique grâce à la mise en place d'un cycle de conférences autour de ce sujet (0,005 M€).

La sécurité et la tranquillité publique

- Maintien du nombre d'agents à 36 au sein de la Direction ;
- Prolongation des contrats de prestation de service comme la fourrière automobile et la fourrière animale pour un montant prévisionnel de 19.000 € ;
- Formation des agents : l'objectif est de proposer aux agents une formation aux maniement des armes renforcée ainsi que des possibilités d'entraînement sur simulateur de tir ;
- Assurer le fonctionnement normal de l'activité de la Direction à travers la reconduction des contrats de maintenance des équipements radios, armes et autres éthylomètres pour un montant prévisionnel de 19.800 € ;
- Accroître l'activité contraventionnelle de la Direction en comptant sur des recettes prévisionnelles s'élevant à 450.000 € ;
- Assurer la continuité de l'activité de télésurveillance qui engendrerait une recette prévisionnelle d'un montant de 40.000 € ;
- Maintenance VPU : Prise en charge de la maintenance du système de caméras de vidéo protection pour un montant de 10.000 €.

La redynamisation du centre-ville et des commerces

Le dynamisme et l'animation commerciale est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. La création du poste de « Manager de centre-ville » marque cette volonté politique d'accompagner l'attractivité commerciale de la Ville. La revitalisation du tissu commercial est donc un enjeu majeur de la dynamisation de la commune.

L'objectif de la majorité municipale est de créer un environnement propice au dynamisme du tissu commercial et artisanal de la Ville. Il convient de favoriser la promotion et l'animation du commerce de Saint-Mandé, à travers un partenariat renforcé avec les pouvoirs publics, les chambres consulaires, les commerçants, et les propriétaires.

Mettre en place les outils nécessaires au maintien et au développement d'un tissu commercial équilibré, diversifié et dynamique s'avère donc indispensable. Plusieurs outils sont mis en

œuvre afin d'atteindre cet objectif, dans le cadre d'une politique volontariste menée par la Ville :

- Elargissement du périmètre de préemption commerciale. Le droit de préemption permet aux communes d'acheter baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. En matière de protection du linéaire commercial, la préemption offre à notre commune l'opportunité de devenir propriétaire de locaux commerciaux et donc d'en décider de l'occupation. Dans le cadre d'une stratégie de développement d'un tissu commercial diversifié et attractif, ce dispositif permet d'agir directement sur les équilibres commerciaux : éviter la tertiarisation (banque, assurance, ...) de nos rues, assurer le maintien d'artisans de bouche de proximité, agir en créant les conditions nécessaires à l'implantation d'activités identifiées comme manquantes et nécessaires au dynamisme de la Ville ... Afin d'élargir le périmètre de préemption commerciale, une étude doit être réalisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de notre convention partenariale ;
- L'équipe municipale de la Ville de Saint-Mandé a souhaité instaurer un régime d'aide directe aux commerces afin de favoriser l'attraction de nouvelles enseignes. La Ville a souhaité recourir à un ensemble d'incitations et d'outils administratifs qui lui permet de fixer les modalités d'attribution et de versement d'aides économiques aux commerces et marque aussi la volonté des élus de mener une politique plus interventionniste auprès des commerces pour favoriser leur dynamisme et leur ancrage territorial. L'adoption de ce règlement lors du Conseil municipal du 15 décembre a permis de faciliter l'installation de l'enseigne « Petit Bateau » à Saint-Mandé. D'autres enseignes doivent s'installer en 2023 grâce à ce nouvel outil.
- La gestion des trois « boutiques éphémères ». Cette initiative a pour vocation de valoriser le commerce de proximité, de le dynamiser et de créer des lieux de convivialité. Il s'agit d'espaces de vente proposés aux artisans, artistes, jeunes créateurs ou entrepreneurs qui ont besoin d'une vitrine, pour pérenniser leur activité ;
- Un programme d'animations commerciales afin de préserver et développer le dynamisme commercial :
 - Braderies du mois de juin (piétonisation du Val de Gaulle pendant trois durant 2 samedis),
 - Fête de l'Automne (délocalisation à l'étude en raison des travaux du Val de Gaulle),
 - Marché de Noël (avec la participation de quelques commerçants Saint-Mandéens),
 - Concours de vitrines de Noël.
- Réalisation annuelle du Guide de la Ville qui invite les Saint-Mandéens à redécouvrir les commerces autrement.

Par ailleurs, les actions en faveur de la petite enfance, de la vie scolaire, de la culture et du sport ainsi que de la jeunesse et des séniors seront renforcées

La petite enfance

- Renouvellement de 55 places crèches avec les groupes privés de crèches et 93 places de crèches en Délégation de Service Public ;
- Année complète de fonctionnement de la nouvelle crèche en DSP (le Petit Parc) ;
- Développement des actions parentalité de la Maison de la Famille par la mise en place d'ateliers parents et d'échanges parents-professionnels sur la thématique des 1000 premiers jours ;
- Année complète de l'allocation pour les familles qui emploient une assistante maternelle libérale.

La Vie scolaire et les activités péri et extra-scolaires

- Aide financière de la ville pour l'organisation des classes de découverte ;
- Développement d'ateliers d'animation le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
- Offre de mini séjour (séjours de ski, vacances de printemps et été).

La restauration de la petite enfance et dans les écoles avec, depuis le 1^{er} septembre dernier, l'application du nouveau marché de restauration

- Passage à 70% de bio en septembre 2023, 62% d'achats responsables, 6 composantes locales par semaine, 80 % de produits frais, de saison et de proximité et 100% viandes rouges et blanches, label rouge, poissons issus de la pêche durable.

La culture

- Ouverture en septembre 2023 d'un nouvel équipement du Conservatoire à la pointe Paul Bert avec un studio d'enregistrement ;
- Mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des écoles ;
- Développement des partenariats avec l'Education Nationale ;
- Mise en place d'une programmation Jeune Public ;
- Poursuite du développement des ressources numériques et de l'actualisation des fonds de la Médiathèque ;
- L'année 2023 sera également consacrée à la définition du projet de restructuration de la Médiathèque avec le cabinet de Maîtrise d'œuvre Antonio Virga ;
- Rédaction de la Charte documentaire ;
- Poursuite de la valorisation du fonds d'arts plastiques et mise à jour de l'inventaire ;
- Numérisation d'une sélection de documents d'archives issus du fonds ancien des Archives.

Le Sports et la Jeunesse

- Lancement des "dimanches en familles" au Stade des Minimes permettant de faire du sport ensemble en famille sur les terrains (prêt de matériels) ;
- Aide financière pour le cursus BAFA, formation générale et d'approfondissement ;
- Dispositif « Pass Initiative Jeune », sessions de formation PSC1, atelier alimentation ;
- Organisation de conférences thématiques (harcèlement scolaire, orientation, explication parcoursup, prépare ta rentrée/ton Bac/ton brevet, info lutte contre les addictions...etc....).

Les séniors

Dès le début de cette mandature, l'équipe municipale a dû faire face à un contexte sanitaire puis économique et social difficile et incertain, qui l'a conduite, notamment, à réduire l'organisation d'activités et de moments festifs pour les séniors depuis deux années.

La création du poste de Responsable Loisirs et Animations séniors démontre la volonté des élus de mener à bien une politique de loisirs, culturelle, sportive et conviviale pour tous les séniors Saint-Mandéens. C'est pourquoi, la Ville a mis en place, pour 2023, une programmation riche et variée avec des activités régulières et des manifestations ponctuelles.

- Ateliers informatique, jeux de société,
- Sorties marche nordique, atelier jeux de mémorisation, sortie cinéma, goûter, boxe éducative et ludique, café philo, déjeuner croisière à Paris,
- Sorties au théâtre, atelier chant, sortie au musée, visite château de Compiègne, après-midi dancing, conférence, séjour ...etc....)

Tout comme les actions en faveur de l'animation de la ville qui auront lieu tout au long de l'année

L'équipe municipale souhaite poursuivre renforcer la programmation et l'organisation des animations et manifestations d'événements sur la Ville.

La programmation des différents temps forts de l'année a entièrement été revue, ainsi que l'organisation. Plusieurs événements sont donc proposés en 2023 (0,274 M€) :

- Le Printemps des Familles en Fête (anciennement le Printemps des Bébés). Le nom de la manifestation n'est pas encore arrêté ;
- Les Braderies estivales (piétonisation du Val de Gaulle pendant trois durant 2 samedis en juin) ;
- L'opération « Saint-Mandé fête l'été » (3 semaines en juillet) et Août ;
- La Fête d'Automne (délocalisation à l'étude en raison des travaux du Val de Gaulle) ;
- L'Accueil des nouveaux Saint-Mandéens (visite commentée de la ville en petit train) ;
- « Hiver enchanté à Saint-Mandé » (décembre) (Marché de Noël et Patinoire de Saint-Mandé).
- Visite de la Ville en petit train par le CME/CMJ

Ce programme nécessite un soutien logistique. Il s'accompagnera également d'un plan de communication spécifique, avec différents supports de communication.

L'objectif est d'offrir aux Saint-Mandéens une programmation de qualité, familiale et conviviale, qui réponde aux attentes de chacun. Il est aussi question de rendre la ville plus attractive par le biais d'un programme festif riche et varié.

Toutefois, certaines manifestations ne pourront avoir lieu du fait de la réhabilitation future du Val de Gaulle :

- Braderies estivales
- Fête de l'automne (le format devra être revu)
- La Grande parade

Le soutien aux associations sera maintenu

La ville maintiendra en 2023 son soutien en direction du milieu associatif (0,270 M€).

La Ville de Saint-Mandé a toujours souhaité accorder au monde associatif le soutien et l'attention qu'il mérite en accompagnant ses actions et en encourageant ses bénévoles qui œuvrent sans compter ni leur temps, ni leur énergie.

Les associations de Saint-Mandé jouent un rôle majeur dans la vie de la commune en proposant dans des domaines très divers, des activités accessibles à toutes et tous, pour tous les âges et pour tous les goûts.

Enfin l'administration générale sera également renforcée

L'Accueil unique

En 2023, l'accueil téléphonique et physique de la Mairie de Saint-Mandé sera amélioré notamment par :

- La mise en œuvre de procédures communes à l'ensemble des agents réalisant de l'accueil téléphonique ;
- La mise en place d'un nouveau serveur vocal interactif (SVI) ;
- Le renforcement de l'accueil multi-niveau ;
- La dissociation de l'accueil physique et de l'accueil téléphonique (au niveau de l'accueil principal de la Mairie).

La Direction des Systèmes d'Information

Actions et évolution de l'administration

- Services Techniques : Développement de la gestion des dossiers en mobilité
- RH : dématérialisation de la gestion et du suivi des formations, et de l'entretien professionnel
- Finances : changement de nomenclature comptable (M57)
- Police Municipale : Restructuration du centre de surveillance et changement des matériels informatiques

- DGS : Dématérialisation des circuits de préparation du conseil municipal, sécurisation des procédures de fonctionnement
- DSI : Amélioration de la sécurité du système informatique et télécoms de la Mairie
- DSI : aménagement du réseau et de la téléphonie du centre technique municipal et du pôle musical

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Evolution du site internet de la Ville

- Police Municipale : présentation de l'offre de service
- Cadre de vie : présentation de l'offre de service

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Téléservices en ligne

- Police Municipale : Changement du logiciel pour permettre une gestion en mobilité, amélioration des services en ligne et l'efficacité des ressources
- Cadre de vie : dématérialisation et automatisation de production des arrêtés, améliorer la gestion et le suivi des demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public

L'entretien du Patrimoine bâti

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 liées à l'exploitation des bâtiments communaux concernent la maintenance, les réparations, l'entretien courant, consommations des fluides, l'assurance des biens et contrôles réglementaires. Elles représentent un budget total de près de 3 M€.

Cette augmentation de 1,5 M€ du budget 2022 est essentiellement liée à l'évolution des prix du gaz (multiplié par 4,5) et de l'électricité (multiplié par 2).

Plus de 50 % du budget de la Direction est à destination des établissements sportifs et des crèches et des écoles. Les marchés négociés par le SIPPEREC et le SIGEIF nous ont permis de ne pas trop subir en 2022 la flambée des prix du gaz et de l'électricité.

La politique des ressources humaines en direction du personnel de la collectivité :

Dans le cadre d'une politique qui se veut volontariste en direction de la formation des agents aujourd'hui pierre angulaire du développement des compétences, outil permettant de répondre à l'évolutions des services publics et des métiers ; la collectivité a fait le choix, d'une part, de créer un poste de responsable formation-recrutement et, d'autre part, de renforcer le budget dédié aux formations.

Ce budget vient répondre à la fois à la nécessité de former les fonctions supports à l'évolution constante de leur métier que ce soit en RH, en informatique, police municipale ou encore en finances, et également, accompagner les agents sur des formations diplômantes ou qualifiantes tels que les BAFA et BEPJEPS dans le domaine de l'animation ou accompagner le changement tel que l'établissement du projet de service dans le cadre de la nouvelle Médiathèque.

Avec en section de fonctionnement, 46,906 M€ de recettes et 43,571 M€ de dépenses, la ville de Saint-Mandé verra son niveau d'autofinancement augmenté en 2023 : celui-ci passera de 2,864 M€ à 3,336 M€. Malgré le contexte difficile pesant sur les équilibres budgétaires, Saint-Mandé augmente son autofinancement de 0,500 M€.

Indicateurs de gestion	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Projet BP 2023
épargne de gestion	4 509 124	5 007 509	3 470 830	4 492 240	5 126 250
autofinancement brut dégagé de la section de F	2 845 904	3 283 547	1 780 000	2 863 675	3 335 560
taux d'épargne brute	7,0%	7,9%	4,3%	6,6%	7,1%
remboursement capital dette	1 613 614	1 625 000	1 550 000	1 660 000	1 960 000
épargne nette	1 232 290	1 658 547	230 000	1 203 675	1 375 560
taux d'épargne nette	3,0%	4,0%	0,6%	2,8%	2,9%
emprunt d'équilibre	15 166 858	2 826 594	10 000 000	4 450 000	7 000 000
+ / - variation capital dette	13 553 244	1 201 594	8 450 000	2 790 000	5 040 000
stock dette au 01/01	20 094 013	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 369
stock dette au 31/12	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 369	23 122 369
capacité de désendettement au 31/12	7	6	10	6	7

Le contexte que l'on connaît n'est donc pas sans conséquence sur les finances de Ville. Les seules charges de structure et les dépenses de personnel coûteront un peu plus de 3 M€ à la Ville impactant ses équilibres budgétaires et l'obligeant à revoir la planification de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2025 comme annoncé lors des orientations budgétaires présentées au dernier Conseil Municipal.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

Au BP 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 23,296 M€.

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Projet de BP 2023
16 Remboursement en capital	1 613 614	1 625 000	1 550 000	1 660 000	1 960 000
165 Dépôts et cautionnement versés	1 500	400	10 000	10 000	10 000
27 Autres immobilisations financières	0	8 200	10 000	50 000	50 000
020 Dépenses imprévues	0	0	190 000	0	94 000
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 615 114	1 633 600	1 760 000	1 720 000	2 114 000
20 Immobilisations incorporelles	728 560	672 550	540 000	430 000	484 600
21 Immobilisations corporelles	6 494 976	9 671 016	6 690 890	11 525 760	12 337 140
23 Immobilisations en cours	11 841 000	150 000	2 448 200	5 585 000	7 300 000
204 Subventions d'équipement versées	671 000	736 861	1 465 910	1 197 000	1 060 000
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	19 735 536	11 230 427	11 145 000	18 737 760	21 181 740
45 Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 350 650	12 864 027	12 905 000	20 457 760	23 295 740

Elles sont affectées de la manière suivante :

2.1) Les dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette (1,960 M€) : 2,114 M€.

Elles seront largement couvertes par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (3,336 M€) conformément aux règles de bonne gestion que la commune a défini en début de mandature. Le profil d'extinction de la dette tient compte de la mobilisation d'ici mai prochain des 2 emprunts de 2 M€ et de 5 M€ contractés respectivement avec la Banque postale et le Crédit Agricole en 2020.

Le profil d'extinction de la dette

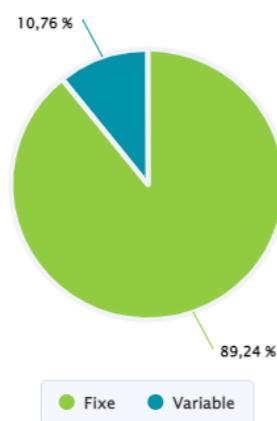
Au 1er janvier 2023, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	18 082 579	1 956 370	503 909	2 460 279	23 126 209
2024	23 126 209	2 170 071	465 038	2 635 109	20 956 138

2025	20 956 138	2 200 499	404 321	2 604 820	18 755 639
2026	18 755 639	2 153 279	349 778	2 503 057	16 602 361
2027	16 602 361	2 028 735	298 671	2 327 406	14 573 625
2028	14 573 625	1 989 691	252 016	2 241 708	12 583 934
2029	12 583 934	1 988 806	207 677	2 196 483	10 595 128
2030	10 595 128	1 535 992	167 403	1 703 396	9 059 136
2031	9 059 136	1 477 686	138 266	1 615 951	7 581 450
2032	7 581 450	1 456 496	108 751	1 565 247	6 124 954
2033	6 124 954	1 238 080	79 390	1 317 470	4 886 874
2034	4 886 874	1 265 455	53 766	1 319 222	3 621 419
2035	3 621 419	732 242	27 484	759 726	2 889 177
2036	2 889 177	537 933	17 963	555 896	2 351 244
2037	2 351 244	444 599	14 266	458 865	1 906 645
2038	1 906 645	351 266	11 676	362 942	1 555 379
2039	1 555 379	351 266	9 361	360 627	1 204 114
2040	1 204 114	351 266	7 047	358 313	852 848
2041	852 848	351 266	4 733	355 999	501 582
2042	501 582	351 266	2 419	353 685	150 316
2043	150 316	150 316	342	150 658	0

La structure de dette

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2023, la structure de la dette est sécurisée à 100%, classée A1 selon la charte Gissler (IV annexe – A24). Elle est à 89,24% composée d'emprunts à taux fixe (contre 87,39% en 2022).



2.2) Les dépenses d'équipement : 21,182 M€

2023 connaîtra une accélération importante du programme d'investissement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2023-2025, la Ville prévoit d'engager un peu plus de 21 M€ de crédits d'investissement en 2023.

Comme annoncé lors des orientations budgétaires, il est proposé d'ajuster la PPI 2023-2025 au regard de notre capacité financière largement obérée d'environ 3 M€ en 2023 par les charges de fonctionnement pesant sur les équilibres financiers de la Ville.

C'est ainsi que les travaux de rénovation de la Médiathèque chiffrés à 4,3 M€ TTC seront reportés à 2024.

En revanche, il est proposé d'affecter 0,500 M€ de crédits supplémentaires en 2023 au programme de rénovation thermique des bâtiments communaux et 1 M€ au programme de

requalification urbaine de l'avenue Joffre, du Val de Gaulle élargi à la rue Sacrot. Enfin, les dépenses annuelles récurrentes affectées à l'entretien et au renouvellement du patrimoine de la Ville comprendront des crédits supplémentaires à hauteur de 0,500 M€ pour l'éclairage public et le parc de vidéo-protection.

PPI	2023						
	Dépenses annuelles récurrentes (1)	Dépenses engagées (2)	PRT - Programme de rénovation thermique (3)	Mesures nouvelles (4)	Dépenses TTC (1+2+3+4)	Subvention HT	Charge nette
1 Administration générale	449 500	0		286 300	735 800	0	735 800
2 Urbanisme et grands projets d'aménagement	25 000	960 000		6 947 000	7 932 000	6 767 000	1 165 000
3 Propreté et cadre de vie	1 660 000	0	0	7 823 000	9 483 000	1 004 500	8 478 500
4 Sécurité et tranquillité publique	255 000	0	5 880	495 250	756 130	2 450	753 680
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	71 850	0	70 000	235 725	377 575	35 965	341 610
6 Petite enfance et familles	39 335	0	18 000	0	57 335	7 500	49 835
7 Vie scolaire et périscolaire	180 850	100 000	397 000	75 000	752 850	144 550	608 300
8 Sport et vie associative	100 000	0	457 200	397 850	955 050	70 215	884 835
9 Développement économique et animations commerciales	10 000	0	0	120 000	130 000	0	130 000
10 CCAS et Centre de soins	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
Total général	2 793 535	1 060 000	948 080	16 380 125	21 181 740	8 032 180	13 149 560

2.2.1) Les dépenses déjà engagées : 1,060 M€

Elles concernent en 2023 :

- La participation de la Ville à la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay (subvention annuelle de 100 000 € versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026) ;
- Les subventions pour surcharges foncières liées à 4 opérations en 2023 (0,960 M€) :
 - 182 rue Gallieni (565 000 €)
 - Pointe P. Bert (100 000 €)
 - 66 De Gaulle (175 000 €)
 - 13 rue Faÿs (120 000 €)

2.2.2) Les dépenses annuelles d'entretien et de renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier : 2,794 M€ avec un effort important sur l'éclairage public et la vidéo-protection en 2023

Comme chaque année, la collectivité consacre une partie de ses investissements au renouvellement et à l'entretien de son patrimoine. Pour 2023, ils concernent principalement :

- L'administration générale avec le renouvellement du parc informatique (0,185 M€), l'achat de mobiliers et d'équipements pour l'ensemble des services (0,120 M€), les travaux annuels des bâtiments administratifs dont l'Hôtel de Ville (0,135 M€) ;
- La propreté et la cadre de vie (1,660 M€) comprenant principalement, comme chaque année, les travaux annuels de réfection de voirie (0,400 M€), le mobilier urbain (0,075 M€), les interventions annuelles en matière d'aménagement des espaces extérieurs (0,270 M€), **des travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore (0,760 M€ contre 0,350 M€ en 2022), effort qui sera prolongé en 2024 et 2025 ;**
- La sécurité et la tranquillité publique avec des équipements et matériels divers (0,050 M€) et **la remise à niveau du parc de vidéo-protection urbaine (0,205 M€) ;**
- Les affaires culturelles liés aux travaux annuels et l'achat de matériels et équipements (0,071 M€) ;
- La vie scolaire et périscolaire (0,180 M€) avec les travaux d'été dans les écoles (0,087 M€), le renouvellement annuel de mobiliers et de matériels divers (0,058 M€) et les aires de jeux (0,035 M€),

- Et enfin, le sport et la vie associative (0,100 M€) comme chaque année, avec les travaux annuels dans les différents équipements sportifs et le renouvellement de matériels divers.

2.2.3) Le plan de rénovation thermique (PRT) des bâtiments communaux : 0,948 M€

2023 est la 3^{ème} année d'exécution du plan d'ensemble chiffré au départ à 3,160 M€ sur 5 ans (2021-2025). **Il passera à 4 M€ avec plus de 0,500 M€ de crédits supplémentaires inscrits au BP 2023** renforçant ainsi la mise en œuvre d'un plan d'actions de sobriété énergétique décidée à la fin de l'année dernière.

Il financera cette année le remplacement des chaudières au Conservatoire (0,070 M€), la 3^{ème} phase de remplacement des ouvrants dans l'école C. Digeon (0,225 M€) ainsi que le remplacement du centre de traitement de l'air (CTA) à la piscine R. Vergne (0,300 M€).

L'ensemble de ce programme permettra de dégager à termes des économies substantielles en fonctionnement.

PPI - Programme de Rénovation Thermique	Total 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025
1 Administration générale	333 598	27 888	1 200	0	216 310	88 200
Remplacement des fenêtres salle des fêtes HDV	0					
Rénovation thermique HDV	83 000				83 000	
Remplacement des chaudières	75 000				75 000	
Mise en place de robinets thermostatiques	8 000				8 000	
Rénovation thermique Dépôt Jeanne d'Arc	219 888	27 888	1 200		102 600	88 200
Rénovation thermique Centre J. Bertaud	30 710				30 710	
4 Sécurité et tranquillité publique Locaux PM	65 417	25 937	0	5 880	0	33 600
P3 Remplacement des ouvrants SV et DV 4/6/4 par des menuiseries 4/16/4	33 600					33 600
P1 Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation	25 937	25 937				
P1 Eclairage LED PM	0	0				
P1 Autres interventions	5 880			5 880		
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	171 000	0	1 000	70 000	100 000	0
P1 Remplacement des chaudières existantes Conservatoire	70 000			70 000		
P2 Toiture végétalisée Conservatoire	40 000				40 000	
P2 Mise en place d'une chaudière à condensation et mise en conformité Eglise ND	60 000				60 000	
P3 Eclairage LED Eglise ND	1 000		1 000			
6 Petite enfance et familles	376 530	0	0	18 000	120 600	237 930
P3 Remplacement de l'isolation de la toiture terrasse + végétalisation Maison du Bois	125 000					125 000
P1 Remplacement des deux chaudières Maison du Bois	57 000				57 000	
P2 Eclairage LED Maison du Bois	63 600				63 600	
P3 Remplacement des anciennes menuiseries aluminium extérieures C. La Tourelle	112 930					112 930
P1 Eclairage LED C. La Tourelle	18 000			18 000		
7 Vie scolaire et périscolaire	1 840 319	421 470	303 529	397 000	324 600	393 720
P1 Rénovation thermique - Remplacement LED La Tourelle	26 988	26 988				
P1 Mise en place de circulateurs à débits variables Tillion	12 000			12 000		
P1 Remplacement Eclairage LED Tillion	99 498	99 498				
P1 Remplacement des ouvrants notamment le RDC Digeon	737 862	262 833	250 029	225 000		
P3 Remplacement toiture + isolation gymnase école Digeon	130 000			130 000		
Remplacement de la verrière gymnase école Digeon	69 120					69 120
P1 Remplacement Eclairage LED Digeon	115 651	32 151	53 500	30 000		
P2 Remplacement des ouvrants P. Bert	649 200				324 600	324 600
8 Sport et vie associative	1 230 026	397 805	5 061	457 200	369 960	0
P1 mise en place de 2 chaudières gaz à condensation CS R. Vergne	212 636	212 636				
P1 Remplacement Eclairage LED CS R. Vergne	0					
P1 Fenêtres restantes côté commandant mouchotte CS R. Vergne	75 621	75 621				
P1 Isolation ext. et réfection Mur Gymnase CS R. Vergne	43 489	43 489				
P3 Remplacement de la CTA des bassins CS R. Vergne	300 000			300 000		
P3 Etanchéité toiture + isolation CS R. Vergne	330 000				330 000	
P2 Remplacement des menuiseries extérieures G. Benzoni	39 960				39 960	
P1 Mise en place de radiateurs électriques performants G. Benzoni	13 200			13 200		
P1 Remplacement Eclairage LED G. Benzoni	10 000			10 000		
P1 Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage S.O	30 000			30 000		
P1 Remplacement chaudière gaz à condensation + ballon de stockage ECS S.O	64 948	64 948				
P2 Remplacement des convecteurs électriques Salle Boitelle	9 000			9 000		
P1 Commande de chauffage régulation St. Minimes	5 061		5 061			
P1 Remplacement des ouvrants bois par des menuiseries peu émissives St. Minimes	15 000			15 000		
P1 Mise en place d'une production d'ECS par panneaux solaires therm. St. Minimes	80 000			80 000		
P2 Remplacement Eclairage LED St. Minimes	1 112	1 112				
Total général actualisé	4 016 890	873 100	310 790	948 080	1 131 470	753 450

2.2.4) Les autres mesures nouvelles : 16,380 M€.

2023 verra l'ouverture du nouveau Centre Technique Municipal (CTM) et du pôle musical au sein de l'immeuble situé à la pointe P. Bert.

Elle verra également le lancement de nouveaux projets phares de la mandature dont la poursuite du programme de requalification urbaine de la Ville et la rénovation du Centre de Supervision Urbaine (CSU) :

- **Cadre de vie** : 7,8 M€ avec en priorité **les travaux de rénovation et d'embellissement de l'avenue Joffre, de l'avenue De Gaulle et de la rue Sacrot (7,3 M€)** ;

- Urbanisme, grands projets d'aménagement et développe durable : 6,947 M€ intégrant pour 6,9 M€ l'acquisition en VEFA du bâtiment Bérulle (reportée en 2023) ;
- Sécurité et tranquillité publique : 0,500 M€ dont **0,360 M€ pour le nouveau centre de supervision urbaine (CSU)**. Par ailleurs, concernant l'aménagement du nouveau poste de police Municipale, une grande partie du mobilier et du financement du déménagement a été réalisé sur 2022. Toutefois, l'achat de mobilier complémentaire est à prévoir en 2023 ainsi que quelques petits travaux du nouveau poste. A cet effet, une enveloppe d'un montant de 0,015 M€ a été budgétée.
- Affaires culturelles : 0,230 M€ comprenant **l'achat de mobiliers spécifiques afin d'accompagner le développement des activités proposées par le Conservatoire au sein du nouvel équipement (0,075 M€)**. 0,150 M€ sont également affectés à des travaux sur le site actuel ;
- Petite enfance et vie scolaire : 0,075 M€ comprenant des travaux à C. Digeon (peinture et faux plafonds) qui s'ajoutent aux dépenses annuelles d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier (0,180 M€) ;
- Sport et vie associative : 0,400 M€ en 2023 pour des travaux de rénovation au Centre Sportif R. Vergne (0,234 M€) comprenant **la remise en peinture des bassins et des murs, poursuivant ainsi le programme de travaux de rénovation réalisés dans différents équipements sportifs depuis 2021** (Stade des Minimes et Gymnase Benzoni). En complément, il est proposé la réfection des "bacs tampons" pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les consommations de fluides (0,100 M€). **0,150 M€ sont également affectés à l'amélioration de l'éclairage public du stade des Minimes** ;
- Développement économique : 0,120 M€ afin de constituer une provision dans le cadre de préemptions commerciales en 2023 ;
- Administration générale : 0,286 M€ en 2023 dont 0,200 M€ concernant la DSI.

2.3) L'ensemble des dépenses d'investissement sera financé par les fonds propres et un emprunt d'équilibre fixé dans le projet de budget à 7 M€.

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Projet de BP 2023
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE F	2 845 904	3 283 547	1 780 000	2 863 675	3 335 560
16 Emprunts d'équilibre	15 166 858	2 826 594	10 000 000	4 450 000	7 000 000
165 Dépôts et cautionnement reçus	2 900	2 600	10 000	10 000	10 000
27 Autres immobilisations financières	0	0	10 000	50 000	50 000
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS	15 169 758	2 829 194	10 020 000	4 510 000	7 060 000
10 Dotations et fonds propres (FCTVA + taxe d'aménagement)	940 000	2 900 000	1 105 000	965 145	1 280 000
1068 Excédent de financement capitalisés	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement perçues	2 099 550	140 000	0	866 940	1 265 180
024 Produits des cessions	21 000	3 300 000	0	11 252 000	10 355 000
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	3 060 550	6 340 000	1 105 000	13 084 085	12 900 180
45 Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 076 212	12 452 740	12 905 000	20 457 760	23 295 740

Les recettes d'investissement sont donc issues des éléments suivants :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 3,336 M€
- Dotations et fonds propres : 1,280 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- Subventions d'investissement : 1,265 M€
- Produits des cessions : 10,355 M€ (6,767 M€ Bérulle + 3,588 M€ Cochereau)
- Emprunt d'équilibre : 7 M€

Rappelons ici que Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) qui ont été mobilisés en 2022,
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) à mobiliser avant mai 2023.

Avec ces 3 nouveaux emprunts qui seront mobilisés durant la présente mandature :

- La ville dispose d'une enveloppe de crédits conséquente ;
- Le stock de dette atteindra 18,755 M€ fin 2025 contre 20,078 M€ fin 2019 ;
- **Elle sera complètement sécurisée (100% classée A1) et davantage diversifiée en 2025.**

Au 1^{er} janvier 2023, le stock de dette s'établit à 18,082 M€. En fin d'année, il s'élèvera à 23,126 M€.

Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur la période 2020-2025
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,170	2,201	11,122
Emprunts nouveaux	1,400			2,800	7,000			9,800
stock dette au 31/12	20,078	18,456	16,933	18,082	23,126	20,956	18,755	-1,322

Dans tous les cas de figure, le plan d'endettement sur la mandature sera respecté avec une dette autour de 20 M€ et une capacité de désendettement < 10 ans.

Conclusion

Le budget présenté ici est doublement ambitieux : Saint-Mandé n'a jamais présenté un budget aussi élevé permettant d'accélérer l'application du programme tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité :

- ⇒ Un budget de 70,2 M€ dont 21,181 M€ de dépenses d'équipement,
- ⇒ Une capacité d'autofinancement brut dégagée de la section de fonctionnement en augmentation (+0,5 M€) sans hausse des taux d'imposition,
- ⇒ Un stock de dette (< 20 M€) et une capacité de désendettement (< 10 ans) conforme au plan d'endettement pluriannuel fixé en début de mandature.

Contrairement à de nombreuses communes contraintes d'augmenter souvent très fortement leur taux de taxes foncières, notre ville, grâce aux efforts de tous, est en mesure de surmonter les lourdes conséquences de l'augmentation des prix de l'énergie sans pour autant sacrifier les services rendus à la population ni des projets d'avenir.